



# DÉVELOPPEMENT DURABLE

—

RAPPORT  
2021

mont de  
**marsan**  
AGGLO

# Table des matières

## **PRÉAMBULE 3**

Les 3 piliers du développement durable . . . . .	3
Le rapport développement durable . . . . .	4

## **MONT DE MARSAN AGGLO 5**

### **LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE 6**

Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) . . . . .	7
Méthanisation des boues d'épuration à Jouanas . . . . .	7
Géothermie . . . . .	8
Rénovation énergétique des bâtiments publics . . . . .	8
L'agglo à vélo . . . . .	9
Prime mobilité . . . . .	9

### **PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES 10**

Station d'épuration de Jouanas . . . . .	11
Schéma directeur pluvial . . . . .	11
Gestion des eaux pluviales / Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations (GEMAPI) . . . . .	11
Évolution des consignes de tri des déchets . . . . .	12
Parc Naturel Urbain . . . . .	12
Fauchage raisonné . . . . .	13
Dématérialisation des dossiers d'urbanisme . . . . .	13

### **ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS 14**

Plaine des jeux . . . . .	15
Aménagement de l'avenue du colonel Rozanoff . . . . .	15
Maison des étudiants . . . . .	15
Modification des rythmes scolaires . . . . .	16
Santé et Qualité de Vie au Travail . . . . .	16
Égalité femmes-hommes . . . . .	16
Mise en place du RIFSEEP . . . . .	17
Accès à la formation . . . . .	17

## **COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS 18**

Conseil de développement . . . . .	19
Contrat Local de Santé (CLS) . . . . .	19
Centre de vaccination contre la COVID-19 . . . . .	19
Interconnexion des réseaux d'alimentation . . . . .	20
Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et du protocole « Habiter mieux » . . . . .	20
Production de logements sociaux . . . . .	20
Campus connecté . . . . .	21
Cité judiciaire . . . . .	21
Mois des jobs d'été . . . . .	22
Service de portage de repas . . . . .	22
Service d'aide et d'accompagnement à domicile . . . . .	23
Rencontres intergénérationnelles . . . . .	23

## **DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE 24**

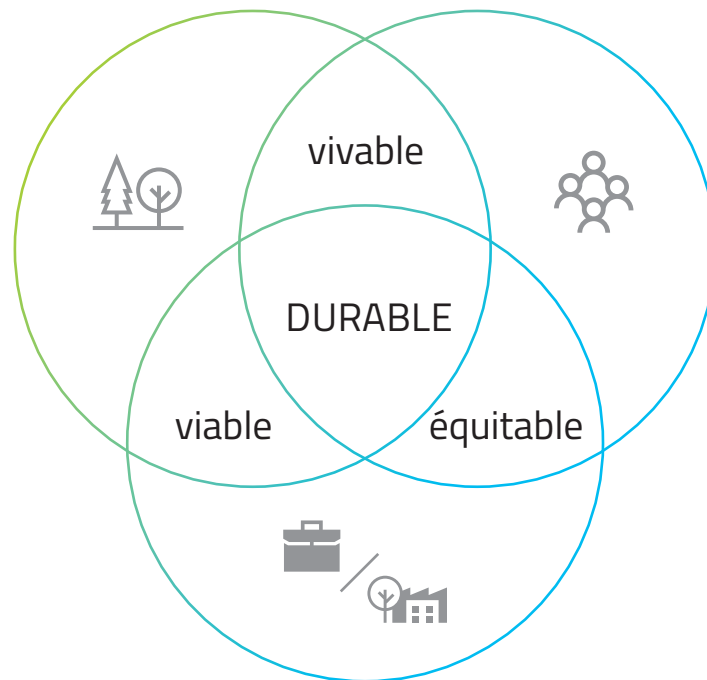
Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) . . . . .	25
Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique . . . . .	25
Accompagnement au développement économique . . . . .	26
Commande publique . . . . .	26
Amélioration des conditions de télétravail . . . . .	26



# Préambule

## LES 3 PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. C'est un principe d'organisation de la société humaine qui tient compte des ressources finies de la planète et agit sur trois dimensions interdépendantes :



### — Environnement

Le développement des activités humaines doit se faire de façon à ne pas nuire à la capacité de renouvellement des ressources naturelles ou au bon fonctionnement des services écosystémiques ;

### — Social

Le développement harmonieux de la société humaine passe par la cohésion sociale garantissant à tous l'accès à des ressources et services de base (la santé, l'éducation) ;

### — Économie

Le développement économique doit permettre la diminution de l'extrême pauvreté et l'exercice par le plus grand nombre d'une activité économique dignement rémunérée.

**À long terme,  
il n'y aura pas de  
développement  
possible s'il n'est pas  
économiquement  
efficace, socialement  
équitable  
et écologiquement  
tolérable.**

## LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent rapport fait état de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité et dans la mise en œuvre des politiques publiques durant l'année écoulée.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire du décret d'application de la loi numéro 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, de présenter un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

Il s'agit d'établir d'une part « un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » et d'autre part « un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire. »

Ce rapport se propose ainsi d'étudier, de manière transversale, la prise en compte par l'action communautaire de chacune des **5 finalités du développement durable** :



**lutte contre le changement climatique  
et la pollution de l'atmosphère**



**épanouissement  
de tous les êtres humains**



**dynamiques de développement  
suivant des modes de production  
et de consommation responsables**



**préservation de la biodiversité,  
des milieux et des ressources**



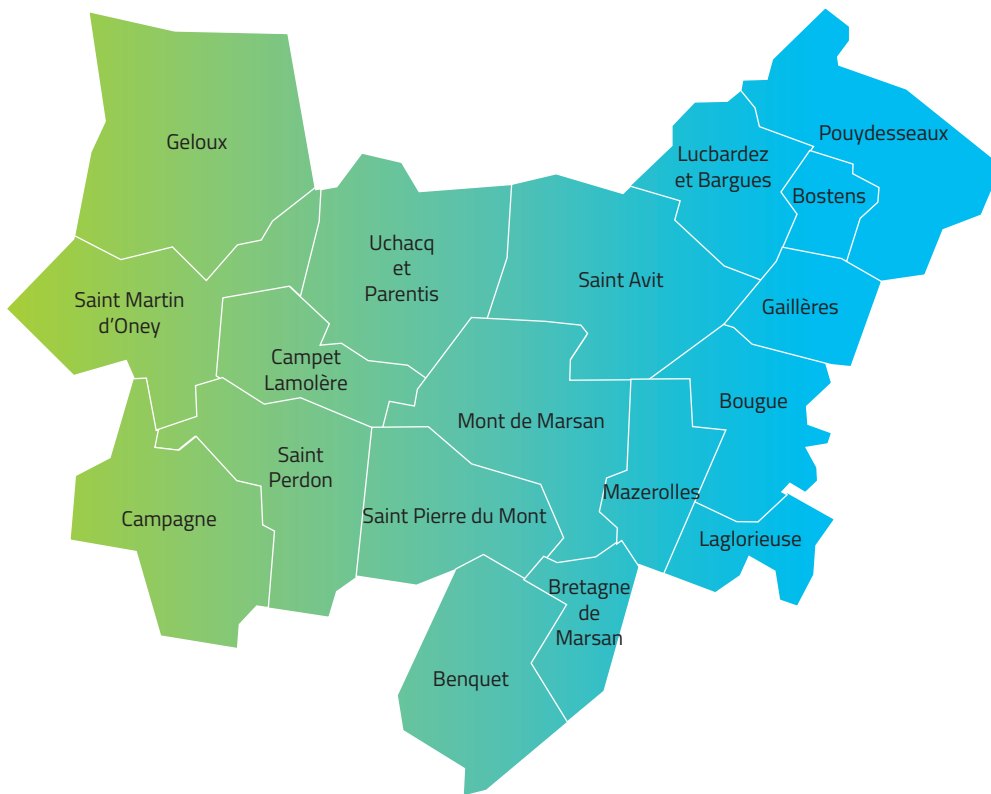
**cohésion sociale et solidarité  
entre territoires et entre générations**

**Les actions présentées peuvent répondre à plusieurs finalités du développement durable. Afin d'éviter les redondances dans ce rapport, ces actions sont donc identifiées dans un seul chapitre, correspondant chacun à l'une des 5 finalités, et des pictogrammes permettront d'apparenter les actions aux autres finalités auxquelles elles répondent.**

Bien que non exhaustif, ce rapport annuel permet de mettre en lumière les actions engagées par Mont-de-Marsan Agglomération sur l'année 2021 en matière de développement durable. Il présente les actions de fond qui ont connu un développement significatif en 2021 ou les actions ponctuelles fortes, significatives, engagées et destinées à être pérennisées.

# Mont de Marsan Agglo

## CHIFFRES CLÉS



**18**  
communes

**481,1**

km<sup>2</sup> de superficie



**29 258**

emplois (en 2018)



**340**

km de linéaire de cours d'eau



**53 516**

habitants

(données INSEE RP2018)



**4**

parcs d'activités  
communautaires



**4**

stations d'épuration



**27**

km de pistes et bandes cyclables



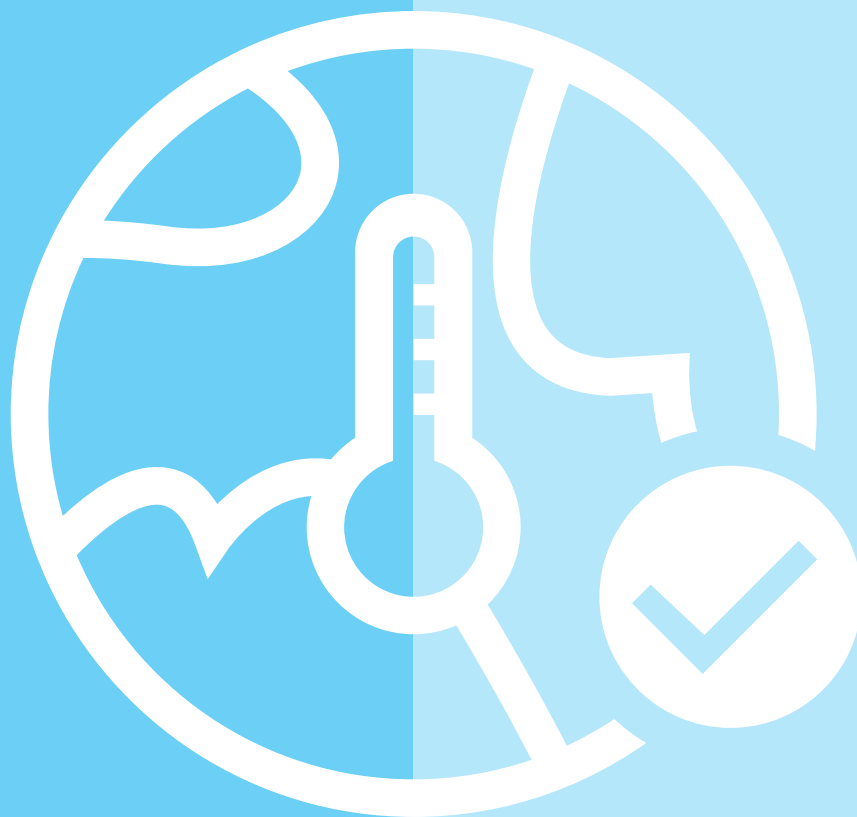
**1 300**

étudiants



**2**

sites Natura 2000



# Lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique





## PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

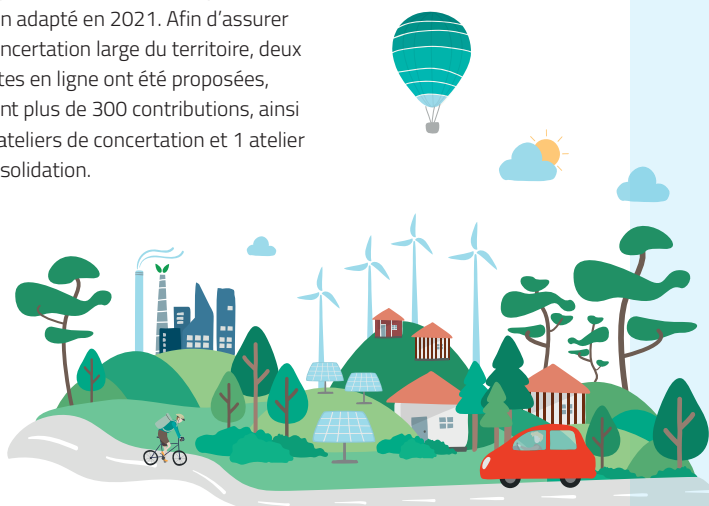


Projet territorial de développement durable, le PCAET s'appuie sur une stratégie, des objectifs opérationnels chiffrés et des actions concrètes. Il a vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. Établi pour 6 ans, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions visant à :

- Réduire nos consommations d'énergie
- Développer les énergies renouvelables, comme le solaire, le bois énergie...
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités
- Améliorer la qualité de l'air que nous respirons au quotidien
- Adapter le territoire aux changements climatiques que nous percevons déjà

Mont de Marsan Agglo a présenté le diagnostic du PCAET en 2019, et a engagé le processus de concertation pour les phases de définition de la stratégie territoriale et du programme d'action adapté en 2021. Afin d'assurer une concertation large du territoire, deux enquêtes en ligne ont été proposées, recevant plus de 300 contributions, ainsi que 4 ateliers de concertation et 1 atelier de consolidation.

Ces différentes méthodes avaient pour objectif de recueillir la vision et les idées des citoyens et partenaires du territoire.



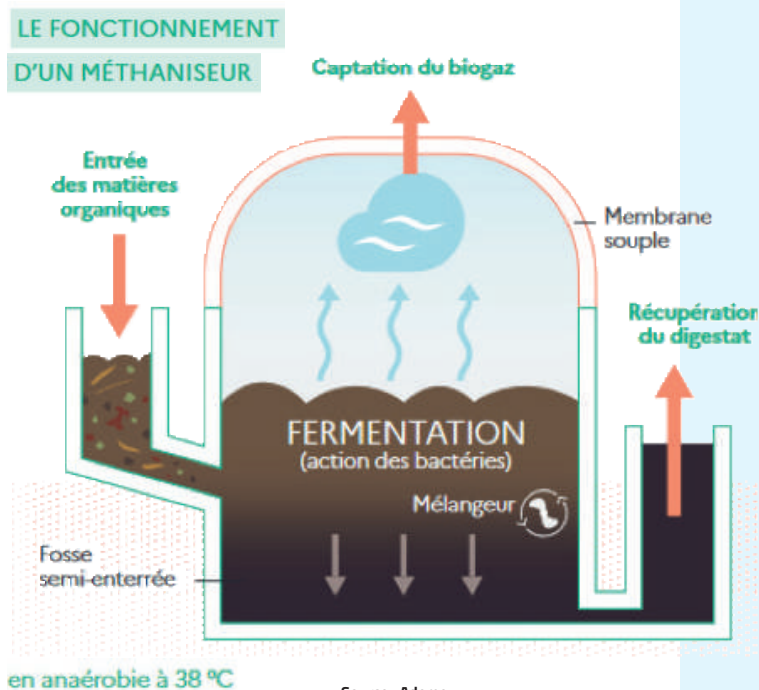
## MÉTHANISATION DES BOUES D'ÉPURATION À JOUANAS



La station d'épuration de Jouanas est équipée d'un méthaniseur, permettant de valoriser les boues d'épuration par un procédé innovant de traitement du biogaz produit sur la station en biométhane, et d'injection de ce dernier dans le réseau public de gaz GRDF (après contrôle de la qualité).

La méthanisation contribue doublement à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. D'abord parce que le biogaz peut être utilisé en remplacement de ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon) pour chauffer des bâtiments, faire rouler des véhicules, produire de l'électricité. Ensuite parce que le procédé permet de capter et valoriser le méthane, puissant gaz à effet de serre, naturellement produit lors de la décomposition de la matière organique.

Ce processus permet également de produire un « digestat » au fort pouvoir fertilisant, qui sera effectif suite à l'hygiénisation des boues et pourra être épandu sur des terres agricoles.





## GÉOTHERMIE



La régie des eaux exploite 2 forages pour l'alimentation en eau géothermale des chaufferies des abonnés. En 2021, le travail s'est poursuivi avec les partenaires (BA118, hôpital, ASL Hélène Boucher, caserne Maridor, ville de Mont de Marsan). L'optimisation de la géothermie s'est poursuivie pour atteindre un volume total de 17 000 MWh (équivalent à la consommation de 2 500 logements)

# 4 000

quantité évitée de tonnes de CO<sub>2</sub>  
grâce à la géothermie en 2021

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS



Afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, la collectivité engage depuis plusieurs années des opérations de rénovation du parc public. Ces opérations ont pour objectif de réduire les consommations d'énergies et de participer à la lutte contre le changement climatique, tout en améliorant le confort thermique des bâtiments pour les usagers. Ainsi, en 2021, les opérations suivantes ont été engagées, pour un montant total de 284 573,59 € :

- Installation d'une chaudière à condensation école annexe du Beillet
- Installation d'une chaudière à condensation école maternelle du Bourg neuf
- Modernisation climatisation commission taurine
- Suppression chaudière DSI et regroupement avec la salle Dorgambide
- Installation d'une chaudière à condensation école du Pégly
- Mise en place d'une pompe à chaleur au pôle culturel (chaud + froid)
- Calorifugeage des réseaux de chauffage (dispositif CEE) : école du Pégly, école de St Avit, école de St Perdon, école de Saint Martin d'Oney, école de l'Argenté, théâtre du Pégly, théâtre Le Molière, Maison Lacaze, Château de Nahuques, Maison J. Vincens



À Laglorieuse, des travaux ont été menés sur l'école de manière à isoler le bâtiment par l'extérieur, reprendre la toiture, changer des fenêtres et des toilettes. De plus, pour améliorer le rendement et le confort visuel, l'éclairage de l'école de musique et de différentes classes d'écoles (Pouy, Pégly, Arènes, Centre,...) a été modernisé.





## L'AGGLO À VÉLO



Depuis début 2021, les agents de la collectivité peuvent utiliser en libre-service des vélos pour leurs déplacements professionnels quotidiens. Près de 50 vélos, auparavant utilisés par la société Tma dans le cadre de son service de location, sont mis à la disposition des agents. L'objectif est de les encourager à adopter une démarche éco-citoyenne au travail en privilégiant les mobilités durables sur des trajets courts. Pour l'heure, une quinzaine de vélos a déjà été remis en état par l'association Mont2Roues et a été déployé sur

plusieurs sites : CCAS, Hôtel de Ville, Pôles Techniques, Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat, Résidence Nelson Mandela, MAS Simone Signoret... Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale menée par Mont de Marsan et Mont de Marsan Agglo en faveur des déplacements plus sobres en CO2 (développement des aires de covoiturage, stratégies vélo, navette GNV...) et plus largement de la transition écologique (lutte contre les pollutions de l'eau, sonores, visuelles...).

## PRIME MOBILITÉ



En juillet 2021, un budget de 30 000€ a été voté pour être consacré à la mise en œuvre du « forfait mobilités durables ». Il s'agit d'une participation de l'employeur aux frais engagés par les agents se déplaçant à vélo, et en covoiturage, entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Tous les agents sont concernés, à l'exception de ceux qui bénéficient d'un abonnement mensuel à des transports en commun, d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction, etc.

Forfait  
**200€**/an  
= un minimum de  
**100 allers-retours**  
domicile-travail

Les modalités et la procédure pour en bénéficier ont été transmis aux services lors du dernier trimestre 2021.



Préservation  
de la biodiversité,  
des milieux  
et des ressources



## STATION D'ÉPURATION DE JOUANAS



En octobre 2021, la nouvelle station d'épuration de Jouanas a pris le relais sur l'ancienne, désormais à l'arrêt et qui sera démantelée en 2022. Ce projet aura permis d'augmenter les capacités de traitement, de 400 m<sup>3</sup>/h auparavant à 1000 m<sup>3</sup>/h désormais, tout en améliorant les processus de traitement. Les processus ont également été sécurisés grâce à l'installation de process en double file. Des bureaux ont également été construits au sein du site, afin de regrouper tous les agents des services exploitation et assainissement sur un site unique et de les accueillir dans les meilleures conditions.

**1kWH** = **200g**  
de biométhane injecté dans le réseau de gaz équivalent de CO2 évités

**Production équivalente à la consommation de 220 foyers**

## SCHÉMA DIRECTEUR PLUVIAL



En 2021, l'agglomération a engagé l'élaboration de son schéma directeur pluvial et du zonage eaux pluviales. Ce document doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Homogénéiser la connaissance du fonctionnement hydraulique, aspects quantité et qualité, du territoire communautaire par une approche globale, sur l'ensemble des bassins versants qui le composent ;
- Réglementer l'usage des sols et déterminer les solutions compensatoires relevant de la collectivité et celles relevant des aménageurs ;
- Élaborer un programme d'investissements chiffré correspondant aux aménagements à réaliser pour assurer un certain niveau de protection ;
- Choisir et orienter les projets d'aménagement vers des solutions alternatives, intégrées et dites « douces » de gestion des eaux pluviales chaque fois que cela est possible, tant sur le plan quantitatif que qualitatif ;
- Élaborer un document opposable aux tiers de type zonage EP dont les éléments essentiels seront repris dans le règlement du PLUi de l'agglomération.

## GESTION DES EAUX PLUVIALES / GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)



Dans l'ensemble des projets urbains, l'aménagement pour la gestion intégrée des eaux pluviales est pris en compte, visant à limiter l'imperméabilisation (réduction du ruissellement, favorise l'infiltration, limitation des îlots de chaleur), choisir des solutions fondées

sur la nature et à proposer une meilleure intégration paysagère des installations.



## ÉVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI DES DÉCHETS



Au 1<sup>er</sup> mai 2021, les consignes de tri sur le territoire ont évolué. Désormais, tous les emballages et les papiers se trient avec pour objectif de simplifier le geste de tri, de tendre vers une harmonisation nationale des consignes mais aussi d'améliorer les performances de tri pour, dans les années futures, valoriser un maximum de déchets.

Le SICTOM du Marsan a également déployé une nouvelle application mobile : Mes déchets - SICTOM du Marsan. Elle recense toutes les informations utiles au tri et à la réduction des déchets, en fonction de l'adresse des usagers : planning personnalisé de collecte, position et disponibilité des points de collecte de proximité, horaires et informations

pratiques sur les déchetteries, consignes de tri et bien plus encore. L'application donne également des conseils et astuces pour la réduction des déchets.

## PARC NATUREL URBAIN



Mont de Marsan Agglo a marqué son engagement pour la préservation et la valorisation de son environnement depuis plusieurs années, notamment par l'émergence du Parc Naturel Urbain. Les principaux objectifs en sont :

- la préservation des richesses naturelles et patrimoniales,
- la création d'espaces de promenade et de loisirs,
- l'éducation à l'environnement

Le PNU assure aussi une transition entre la ville et la campagne, entre les espaces naturels, les activités économiques et l'habitat.

Le PNU regroupe 5 sites remarquables :

- le site des Neuf Fontaines, à Bostens
- la zone humide de Limac, à Laglorieuse
- l'étang de Massy, à Gaillères
- le site historique paysager de Castets, à Bougue
- les berges de la Midouze, à Mont de Marsan

L'agglo, en partenariat étroit avec les communes concernées, assure l'entretien et la promotion de ces sites incontournables.

La préservation de ces zones naturelles participe à la préservation de la biodiversité du territoire, tout en pérennisant ces puits de carbone naturels.





## FAUCHAGE RAISONNÉ

Depuis 2017, l'agglomération a défini un itinéraire de « fauchage raisonné » sur l'ensemble de ses communes, afin de répondre à deux objectifs principaux :

- une baisse significative de la consommation annuelle en carburant de l'atelier fauchage (et donc les émissions de gaz à effet de serre),
- une meilleure préservation de la biodiversité locale

Afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, une vigilance particulière est apportée aux points singuliers (abords de carrefours, virages).

Ainsi, le Plan d'Intervention Végétation a été modifié dans le sens où l'action du Centre Technique se limite dorénavant à 3 passes de fauchages par an sur l'ensemble du territoire communautaire (auparavant 4 passes par an).

## DÉMATÉRIALISATION DES DOSSIERS D'URBANISME

Depuis novembre 2021, l'agglomération propose une plateforme dématérialisée des demandes d'urbanisme, permettant ainsi aux administrés de déposer leurs dossiers de manière digitale sans avoir à imprimer les formulaires et les plans. Celle-ci s'adresse tant aux particuliers qu'aux professionnels et engage la collectivité dans une démarche plus globale de dématérialisation de l'ensemble de ses procédures. Cette démarche vient en complément du dépôt classique des dossiers imprimés, dans un souci d'inclusion, qui reste possible pour les administrés n'ayant pas accès aux outils numériques.





Épanouissement  
de tous  
les êtres humains





## PLAINE DES JEUX



Située entre le chemin de fer et la rive gauche du Midou, la Plaine des Jeux accueille plusieurs activités sportives sur 13 ha (rugby, football, centre équestre, tennis...). Elle est fréquentée par plus de 1000 licenciés. Afin de renforcer l'attractivité de ce lieu et de le rendre accessible à tous, la ville et l'agglomération de Mont de Marsan ont engagé des travaux, livrés pour une inauguration en octobre 2021.

Les orientations et les enjeux de l'aménagement visaient à :

- valoriser le site,
- structurer un parc équipé et ouvert sur la ville avec des maillages doux performant pour tisser des liens vers la ville et entre les sites,
- organiser l'accès et du stationnement sur la plaine des jeux,
- réactiver les berges, rénover les passerelles existantes, en prévoir de nouvelles,
- restructurer des franges,
- maintenir et développer les activités proposées,
- développer la complémentarité des sites pour offrir une cohérence d'ensemble.
- utiliser les constructions d'hébergement sportif comme levier de requalification des espaces extérieurs
- activer la voie verte sur l'emprise de la voie ferrée.

## AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DU COLONEL ROZANOFF

L'aménagement de l'avenue du colonel KW Rozanoff a été repris à l'automne 2021, en parallèle des travaux sur la nouvelle cité judiciaire (située sur cette même avenue).

Les objectifs de ces travaux étaient :

- Améliorer le cadre de vie des riverains et des commerçants
- Transformer et requalifier en profondeur l'image de cet espace public
- Sécuriser l'espace public,
- Favoriser les déplacements doux (piétons et 2 roues),
- Améliorer les conditions de stationnement des usagers sur la voie publique devant les habitations,
- Effacer les réseaux aériens d'éclairage public, ERDF, Orange

## MAISON DES ÉTUDIANTS



Le 24 novembre 2021, Mont de Marsan Agglo en partenariat avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires (Crous) de Bordeaux-Aquitaine a inauguré sa première Maison des étudiants. Situé en plein centre-ville de Mont de Marsan, ce nouvel espace dédié à la vie étudiante centralise de nombreuses offres de services, tout en favorisant l'insertion sociale et territoriale de ce public.

Rattaché au Pôle Jeunesse de Mont de Marsan Agglo, ce nouvel espace aux fonctionnalités multiples (espace de travail, multimédia, confidentiel, tisanerie...), permet de faciliter le quotidien des étudiants, en centralisant en un même lieu un panel de services, notamment des permanences de prestataires (sport, culture, santé, social, transport, logement...).

Pour les années à venir, l'Agglomération travaille sur une nouvelle feuille de route à travers le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) et le projet Global de Territoire (PGT 2021-2026) afin de renforcer, diversifier et soutenir l'enseignement supérieur, et l'adapter au mieux aux attentes et besoins du tissu économique local, tout en favorisant l'insertion sociale et territoriale des étudiants.





## MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Suite à une décision du Conseil Communautaire, après de nombreuses réflexions et consultations, les élèves des écoles maternelles et élémentaires reprennent un rythme scolaire basé sur

une semaine de 4 jours depuis la rentrée de septembre 2021. Ce sujet a été pris très au sérieux puisqu'il impliquait le bien-être et l'éducation des enfants.

## SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Afin de prendre en compte le bien-être des agents, les encadrants de la collectivité sont encouragés à suivre des formations à l'excellence managériale. Ces formations permettent de donner des outils aux managers afin de répondre de manière cohérente et adaptée aux situations

auxquelles ils sont confrontés au quotidien ou sur des situations particulières. Dans le cadre du dispositif SQVT, des activités encadrées par les éducateurs du Service des Sports de la Ville de Mont de Marsan sont proposées gratuitement aux agents qui le souhaitent.

## ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



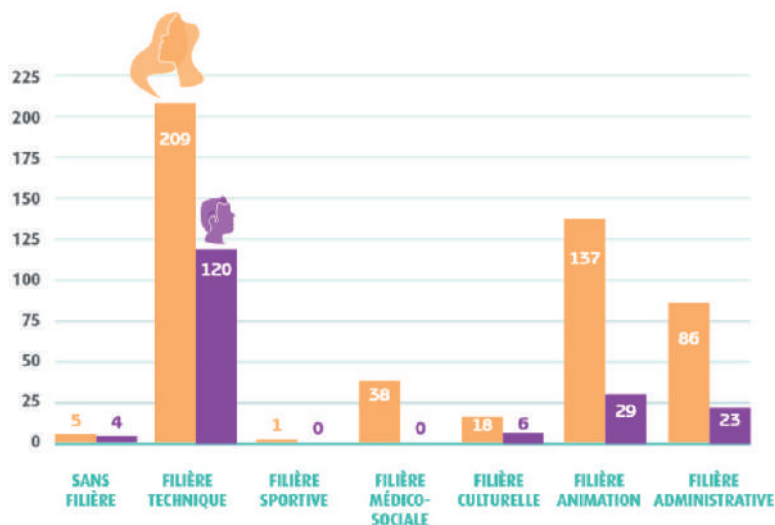
La collectivité s'est engagé dans un plan d'actions 2021-2024, grâce à aux contributions d'un groupe de travail dédié composé d'élus et d'agents. D'après le diagnostic effectué pour le plan d'actions, au 1er janvier 2021, Mont de Marsan Agglo compte 676 agents (494 femmes et 182 hommes). Les femmes représentent 73 % des effectifs.

34 actions viennent donc répondre à ces 4 axes et aux objectifs qui y sont reliés.

Le plan d'actions se décline selon 4 axes :

- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes
- garantir l'accès légal des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

RÉPARTITION DES AGENTS DE MONT DE MARSAN AGGLO PAR GENRE ET PAR FILIÈRE







## MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

La volonté de revaloriser les régimes indemnitaires s'inscrit dans la continuité d'un travail sur le long terme pour réduire les inégalités.

La démarche relative au Rifseep a été engagée au sein de la collectivité pour répondre aux objectifs suivants, et en tenant compte des contraintes budgétaires de la collectivité :

- réduire les inégalités femmes-hommes,
- réduire les écarts entre les filières,
- revaloriser prioritairement les plus bas salaires.

Une enveloppe de 104 000€ est allouée à la revalorisation de certains agents au-delà des planchers, afin de diminuer les écarts entre filières, les services et les métiers, pour garantir certains recrutements sur des métiers qualifiés, et maintenir l'attractivité de la collectivité.

Un travail d'analyse et de réflexion en collaboration avec les équipes et les représentants du personnel a permis de répondre aux 3 objectifs précisés ci-dessus. 50% des agents bénéficient d'une augmentation supérieure à 120€ brut / an, dont 92% sont des agents de catégorie C ; 70% de l'enveloppe globale de 396 000€ bénéficie à l'augmentation des régimes indemnitaires des femmes.

## ACCÈS À LA FORMATION

Sur l'année 2021, malgré des périodes soumises à une gestion COVID (annulation ou report de formation, modification du format de formation présentiel - distanciel), le service « compte emploi formation » a enregistré un nombre total de 1077 actions de formations réalisées (sur 1360 demandes) et généré 2396 jours de formation.

Ces formations ont été organisées comme suit : 818 en externe (CNFPT et organismes divers) et 259 en interne (réalisées par notre réseau «formateur interne»).

Les domaines comme la « sécurité », qui comprennent notamment les formations internes comme le PRAP 2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Social Santé) et le SST (Sauveteur Secouriste du Travail) et celui du « social santé », représentent la majorité des formations.

Le pôle « cycle de l'eau » s'est engagé dans une démarche de formation des agents en adhérant à des dispositifs de formation numérique (idéal'co, Watura), permettant un accès continu à des outils de formation.

Le pôle « éducation » propose des formations internes aux agents des écoles. Elles sont animées par les directeurs périscolaires et chaque agent en suit à minima une, depuis plusieurs années.

Les thèmes abordés sur l'année 2021/2022 sont les suivants :

- Créer des activités autour de la récupération
- Réguler le bruit dans les espaces
- Comprendre ses émotions
- Aménager les espaces
- Créer des variantes autour d'une activité
- Comprendre le fonctionnement d'une collectivité
- Créer des activités autour du papier
- Raconte moi une histoire
- Technique des mandalas tissés
- Animer une fabulation
- Sensibiliser au développement durable

# 1077

actions de formations  
réalisées en 2021





Cohésion sociale  
et solidarité entre territoires  
et entre générations





## CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le conseil de développement est composé de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale et est un lieu de dialogue et de propositions citoyennes. Institué par la loi Voynet de 1999 et confirmé par la loi Notre de 2015, il est obligatoire pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants, ce qui est le cas de Mont de Marsan Agglo.



Le conseil de développement conduit ses travaux librement après s'être auto-saisi d'un sujet ou sur demande des élus du territoire. Il peut proposer à la collectivité tout sujet qui lui semble refléter une attente de la population. Il accompagne alors les élus dans leurs actions, leurs décisions, à titre consultatif, renforce le débat public en créant des espaces de discussion, de réflexion, d'étude, et construit collectivement des avis sur les projets et enjeux de l'agglo de Mont de Marsan.

Suite à un appel à candidatures, les 64 membres ont été tirés au sort le 30 novembre 2021 de manière à ce que la règle de la parité de sexe ou d'âge au niveau de ses membres soit respectée autant que possible.

## CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

La collectivité est engagée dans un contrat local de santé pour la période 2019-2024, avec pour objectif de s'accorder autour des priorités de santé communes du territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé.

Le CLS est orienté autour de 3 axes :

- Améliorer les parcours de santé et renforcer la coordination
- Garantir un accès équitable à la santé sur l'ensemble de l'Agglomération
- Amplifier les actions de promotion de la santé

En 2021, de nombreux acteurs (centre hospitalier, CPAM, ARS, PTA,...) ont été rencontrés afin d'identifier les ressources et les besoins actuels. Les besoins en logements pour les étudiants de santé ont été recensés et des réflexions ont été engagées avec le Centre Hospitalier Intercommunal sur le projet de mener des actions en matière de santé environnementale en faveur des futurs et jeunes parents et des jeunes enfants.

## CENTRE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Afin de répondre à la demande du Gouvernement pour accélérer la campagne de vaccination contre la COVID-19, la collectivité s'est mobilisée aux côtés des équipes du Centre hospitalier Intercommunal de Mont de Marsan et du Pays des Sources pour accueillir le public dans les meilleures conditions dès le mois d'avril 2021.

Ainsi, le centre de vaccination a été implanté à l'Auberge Landaise, permettant l'accueil dans un centre moderne et de grande capacité.



## INTERCONNEXION DES RÉSEAUX D'ALIMENTATION

Les ressources (forages) et les réseaux d'alimentation de Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont viennent alimenter les communes rurales pour permettre un accès à une eau potable de qualité sur tout le territoire des régies.

Saint-Avit	Lucbardez -et- Bargues	Bostens	Bretagne -de- Marsan
683 habitants (Source INSEE 2018)	581 habitants (Source INSEE 2018)	208 habitants (Source INSEE 2018)	1571 habitants (Source INSEE 2018)
410 abonnés	254 abonnés	96 abonnés	633 abonnés

## POURSUITE DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) ET DU PROTOCOLE « HABITER MIEUX »



L'OPAH-RU a pour vocation de produire des logements à loyers modérés à destination des ménages modestes et d'améliorer le confort du parc de logement privé du territoire. L'OPAH-RU et le Protocole « Habiter mieux » ont également pour objectif d'adapter les logements pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. La réhabilitation des logements contribue à la rénovation urbaine du cœur de ville de Mont de Marsan et à la dynamisation du centre-ville de Mont de Marsan. Le retour d'habitants en centre-ville, notamment des familles, est un enjeu. La collectivité a choisi l'association SOLIHA pour l'accompagner dans ce programme.

En 2021	<b>243</b> ménages	accompagnés grâce à la plateforme de conseil sur la rénovation énergétique du parc privé
Depuis 2012	<b>141</b> logements	ont été réhabilités grâce à l'OPAH-RU
Entre 2017 et 2021	<b>324</b> logements	ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique sur l'ensemble de l'agglomération grâce au programme Habiter mieux

## PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

La politique en faveur de la production de logements sociaux, dont le règlement d'intervention avait été adopté en 2012 a fait l'objet d'une nouvelle écriture en 2016 à l'occasion de l'élaboration du deuxième Programme Local de l'Habitat de Mont de Marsan Agglo.

Les besoins du territoire continuent d'évoluer et de nouvelles demandes émergent. L'objectif est d'assouplir les conditions d'octroi des aides à la production de logements sociaux et de répondre à l'objectif du programme local de l'habitat en matière de production de logements sociaux sur les communes de Mont de Marsan et de Saint Pierre du Mont. Dans ce cadre, une aide technique est également proposée aux communes qui ont des projets de logements sociaux, à la fois en phase d'étude de faisabilité qu'en phase opérationnelle.

En 2021, ce sont 6 nouvelles demandes déposées pour la production de logements sociaux sur les communes de Mont de Marsan et Saint-Pierre-du-Mont. Ces demandes correspondent à la production de 176 logements sociaux, représentant 336 000 € d'aides.



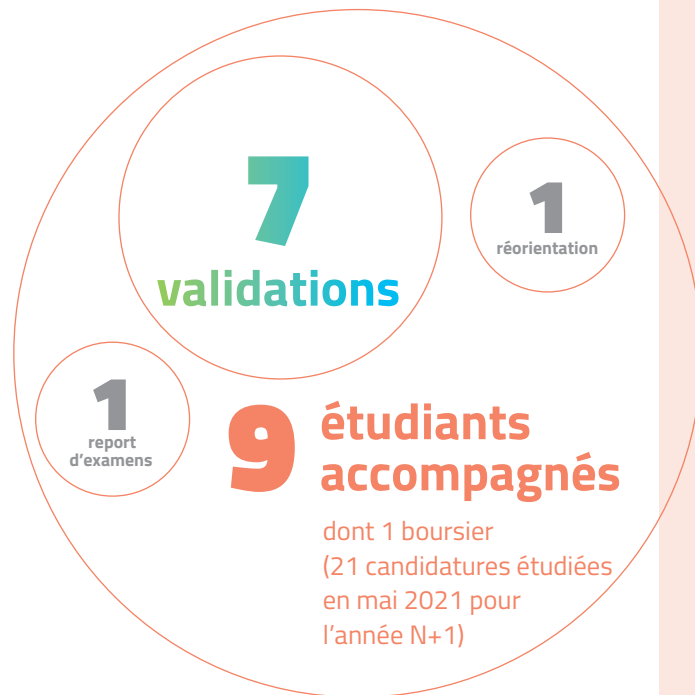
## CAMPUS CONNECTÉ

Depuis la rentrée 2020, Mont de Marsan Agglomération fait partie des 89 lieux labellisés Campus Connectés par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Un Campus Connecté propose un accompagnement individuel et collectif à toutes les personnes inscrites dans une formation à distance de l'enseignement supérieur (DAEU, BTS, DUT, DU, Licence, Master etc.). Ce dispositif a pour vocation de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires. Il doit permettre de dépasser l'autocensure et la peur de l'échec que certains peuvent ressentir à l'idée de se lancer dans une formation de l'enseignement supérieur.

Le Campus Connecté de Mont de Marsan, c'est avant tout une solution innovante pour suivre sereinement des études dans l'enseignement supérieur. Un Campus Connecté est plus qu'un lieu de travail mis à disposition des étudiants. Les étudiants qui intègrent ce dispositif ambitieux bénéficient d'un accompagnement sur mesure grâce à la présence quotidienne d'un coach sur le campus.

À cet accompagnement individuel gratuit, s'ajoute des temps collectifs qui s'articulent autour de différents thèmes.



## CITÉ JUDICIAIRE



En août 2021, l'ancien palais de justice de Mont de Marsan, vétuste et inadapté, a laissé place à la nouvelle cité judiciaire, pensé pour s'intégrer dans le tissu urbain. Avec un seul et même site pour tous les tribunaux de la juridiction, et des salles d'audience à la pointe de la technologie, les magistrats et fonctionnaires qui occupent les lieux bénéficient désormais de meilleures conditions de travail.

Pour que ce site soit rendu plus agréable, la Ville, l'Agglo et le Tribunal Judiciaire ont collaboré ensemble afin d'intégrer la culture dans ce bâtiment dédié à la justice. Les usagers pourront ainsi aller à la rencontre d'œuvres du Musée Despiau-Wlérick et disposer, pour les plus jeunes, d'ouvrages provenant de la Médiathèque du Marsan.



## MOIS DES JOBS D'ÉTÉ



En mars 2021, le Pôle Jeunesse de Mont de Marsan Agglo et le Point Information Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Grenadois ont proposé une série d'animations et de rencontres dédiées aux jobs d'été. La crise sanitaire ayant mis en difficulté de nombreux jeunes qui projettent habituellement de travailler l'été pour financer des études, un projet, un permis, des vacances... L'Agglomération souhaitait leur donner toutes les clés en organisant un évènement dédié.

## SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

Le service de portage de repas à domicile lutte contre l'isolement social des bénéficiaires et permet d'éviter les risques de dénutrition, en proposant des repas équilibrés et adaptés aux différents régimes.

Ce service est proposé sans condition de ressources mais est principalement réservé aux personnes retraités, âgées ou handicapées.

6 véhicules circulent du lundi au samedi.

Les repas sont livrés du lundi au samedi pour couvrir un service du lundi au dimanche, jour fériés inclus.

Ils interviennent sur les 18 communes de Mont de Marsan Agglo.

Afin d'assurer la livraison des repas, 9 agents travaillent en tant que livreurs. Ils sont managés par 1 référente et 1 référent-chargé de mission..

# 135 371

repas livrés par jour

# 372

nombre moyen  
de repas livrés par jour

# 477

nombre de bénéficiaires des  
services du PAD  
par mois



## SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Le CIAS de Mont de Marsan Agglo propose un service d'aide et d'accompagnement à domicile. Les agents interviennent au domicile des bénéficiaires afin de lutter contre la perte d'autonomie et prévenir la dépendance des bénéficiaires.

On compte 142 ETP d'agents, managés par 8 référents et référents adjoints.

Ils interviennent dans les actes de la vie quotidienne comme :

- les aides au repas et à la préparation des repas
- le lever, le coucher, l'aide à la toilette
- l'aide à l'entretien du logement
- l'aide au course ou au déplacement en dehors de leur domicile
- Soutien aux aidants

# 1050

**bénéficiaires  
au service d'aide  
et d'accompagnement  
à domicile**

## RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES



Des rencontres intergénérationnelles sont organisées entre les écoles et centres de loisirs de l'agglomération et les personnes du 3<sup>e</sup> âge qui souhaitent participer à ce type d'initiatives.

Par exemple, au moment des fêtes de fin d'année, les enfants du périscolaire réalisent des cartes, des dessins et partagent un moment en présentiel ou en distanciel avec les personnes du 3<sup>e</sup> age.

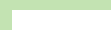
Ce projet permet un échange entre les enfants et les aînées sur les communes.

Ces projets de rencontres sont des moments forts, qui permettent de créer et de maintenir des liens sociaux riches, basés sur les notions de partage et d'échange.





Dynamiques de développement  
suivant les modes de  
production et de consommation  
responsable







## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)



Le CRTE de la collectivité se décline selon 3 orientations stratégiques :

- Assurer et développer l'attractivité et la compétitivité
- Garantir la cohésion du territoire
- Réaliser des actions environnementales d'un haut niveau de technicité

Le 21 décembre 2021, Mont de Marsan Agglo a signé avec l'État son Contrat de Relance et de Transition Écologique jusqu'en 2026. Le contrat propose une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé,

de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

## AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



Afin d'encourager les particuliers à privilégier les modes de déplacements doux, Mont de Marsan Agglo a lancé en 2021 une opération d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). Ce dispositif, ouvert à tous les habitants des 18 communes du territoire, s'inscrit dans une démarche globale de développement des mobilités douces initiée par l'Agglomération. Chaque demandeur éligible selon les conditions de l'aide pouvait se voir attribuer un chèque d'un montant de 250 €, après achat d'un VAE auprès d'un revendeur implanté sur le territoire.

**115**  
nombre de foyers  
ayant perçu l'aide  
en 2021





## ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mont de Marsan Agglo dans le cadre de sa politique de développement économique, a vocation à conduire des actions de développement et de promotion économique visant à renforcer l'attractivité sur son territoire et à en accroître le potentiel économique. En ce sens, le pôle développement économique accompagne les entrepreneurs locaux (appui à la création, développement, reprise-transmission). En 2021 : 118 projets accompagnés (entreprises locales + porteurs de projet) + 19 (2020/2021)

Aide à l'investissement pour le commerce et l'artisanat cœur de ville et centres-bourg :

En 2021 : 7/9 projets financés 25 123 € attribués 110 000 € dépenses éligibles

Le pôle développement économique cherche également à créer un environnement favorable à l'implantation, au maintien et au développement des entreprises.

### Animation – Promotion

- 1 petit déj ZA
- 1 salon virtuel « Entreprendre dans les Landes » (organisé par CCI/CMA)
- 1 rencontre des partenaires entrepreneur (organisé par Pôle Emploi)
- 7 participations Club Landes Entreprises
- 1 journée événement artisanat avec la CMA
- 1 café numérique commerçants/ artisans (OTCA et CMA)

### Partenariats consolidés

- 1 accord-cadre de partenariat avec la CCI
- 1 convention cadre de partenariat avec l'OTCA et la CMA

**118**  
projets accompagnés  
en 2021  
(99 projets en 2020)  
entreprises locales  
& porteurs de projet

**7/9**  
projets financés

**25 123 €**  
attribués

**110 000 €**  
dépenses éligibles

## COMMANDE PUBLIQUE

Dans les marchés qui le permettent, une clause obligatoire en matière d'insertion est spécifiée.

La collectivité est membre du réseau 3AR (Achats Publics Responsables en Nouvelle-Aquitaine). Cette association a pour objet d'accompagner ses membres à la mise en œuvre d'achats responsables.

Pour répondre à cet objet, elle poursuit en particulier les objectifs opérationnels suivants :

- Susciter l'intérêt des acheteurs, élus, équipes de direction, services techniques, administratifs et en charge des démarches de responsabilité, fournisseurs et créer une dynamique autour des achats responsables
- Accompagner et faciliter les réalisations d'achats sur le plan technique, juridique et organisationnel
- Valoriser les retours d'expériences, évaluer les progrès réalisés
- Favoriser les échanges entre les membres et les autres acteurs pouvant contribuer aux achats responsables

## AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TÉLÉTRAVAIL

La pratique du télétravail s'est développée en 2020 pour répondre à la problématique de la continuité du service public en temps de confinement. L'année 2021 a permis de poursuivre les efforts engagés par la collectivité et d'équiper l'ensemble des agents qui n'avaient pas pu être dotés

d'outils adéquats au télétravail. Des ordinateurs portables, des téléphones portables et des outils de visioconférence ont été mis à disposition de ces agents. Cette pratique va désormais se généraliser et rentrer de manière pérenne dans le fonctionnement courant de la collectivité.